



Document d'objectifs NATURA 2000

SITE FR 9400573 « MASSIF DU SAN PEDRONE »

COMMUNE DE FOCICCHIA



Maître d'ouvrage : Etat
Direction régionale de l'Environnement
19, Cours Napoléon Bat D 20 000 AJACCIO
☎ 04-95-51-79-70 ☎ 04-95-51-79-89
mèl: diren@corse.environnement.gouv.fr

Mai 2005

C R P F de Corse

Siège et adresse pour toute
correspondance :
71 cours Napoléon
20 000 AJACCIO
tel : 04 95 23 84 24

Antenne de Bastia :
Rés. Ste Lucie Route de Ville
20 200 Ville di Pietrabugno
tel : 04 95 31 55 47
fax : 04 95 31 76 34

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Rés. Ste Lucie Route de Ville..... | 1 |
| 1. Inventaire et analyse de l'existant..... | 3 |
| 1.1 Présentation du site..... | 3 |
| 1.1.1. Localisation géographique et topographie..... | 6 |
| 1.1.2. Géologie..... | 6 |
| 1.1.3. Végétation..... | 6 |
| 1.1.4. Infrastructures..... | 6 |
| 1.1.5. Foncier..... | 6 |
| 1.1.6. Protections réglementaires et inventaires..... | 6 |
| 1.2 Inventaire et description biologiques- Description des habitats..... | 7 |
| 1.2.1. La forêt de châtaigniers (9260) représente 62,05 hectares..... | 7 |
| 1.2.2. La forêt de chênes verts à houx (9340) représente 79,94 hectares..... | 7 |
| 1.2.3. L'aulnaie à Aulne glutineux et à Aulne à feuilles cordées de Corse (92A0) représente 0,20 ha..... | 7 |
| 1.3 Inventaire et description biologiques - Description des espèces..... | 8 |
| 1.3.1. Les espèces végétales..... | 8 |
| 1.3.2. Les espèces animales..... | 9 |
| 2. Inventaire et description des activités humaines..... | 11 |
| 2.1 L'exploitation de la châtaigneraie..... | 11 |
| 2.2 L'exploitation de la forêt..... | 11 |
| 2.3 L'activité d'élevage..... | 11 |
| 2.4 La chasse..... | 11 |
| 2.5 Le tourisme..... | 11 |
| 3. Hiérarchisation des enjeux et propositions de gestion..... | 12 |
| 3.1 Hiérarchisation des enjeux en fonction de la valeur patrimoniale..... | 12 |
| 3.1.1 Espèces..... | 12 |
| 3.1.2 Habitats..... | 12 |
| 3.2 Hiérarchisation des enjeux en fonction de l'analyse écologique et des activités humaines..... | 13 |
| 3.3 Propositions de gestion et fiches actions..... | 13 |
| 3.3.1. La gestion de la forêt communale de chênes verts(fiche action n°1)..... | 13 |
| 3.3.2. La protection du massif boisé contre les incendies(fiches actions n°s 2 et 3)..... | 13 |
| 3.3.3. La gestion de la forêt privée(fiche action n° 4)..... | 13 |
| 3.3.4. La rénovation de la châtaigneraie (fiche action n°5)..... | 15 |
| 3.3.5. Connaître et faire connaître le site (fiche action n°6)..... | 15 |
| 3.3.6. Protéger et maintenir l'Astragale centralpine (fiches actions n°s7, 8 et 9)..... | 15 |
| 3.3.7. Etudier les habitats de chasse du Petit Rhinolophe (fiche action n°10)..... | 15 |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES..... | 26 |
| ANNEXES | 28 |

1. Inventaire et analyse de l'existant

1.1 Présentation du site

Le site SPN 9400573 dit « Massif du SAN PEDRONE » a été proposé dans le cadre de la Directive 92-43 CEE du Conseil du 21 mai 1992 dite « Habitats » par la France comme Site d'Intérêt Communautaire en décembre 1998.

Situé dans la micro-région de CASTAGNICCIA en Haute-Corse, il représentait 801 hectares sur deux zones distinctes devant faire chacune l'objet d'un document d'objectifs.

Il s'agit au nord, d'une partie de la commune de CAMBIA (504,2 ha) et au sud, d'une partie des communes de FOCICCHIA (291,1 ha) et de SANT' ANDREA DI BOZIU (5,7 ha).





La zone concernée par ce rapport préliminaire est la seconde. Elle a fait l'objet, sur demande de la commune de FOCICCHIA d'une réduction de site à 209,10 ha (lettre de M le Sous Préfet de Corte à la commune de FOCICCHIA du 27/09/2002) :-

PLAN DE LOCALISATION DU PROJET DE SITE

1.1.1. Localisation géographique et topographie

Les limites du site (carte IGN4351 OT CERVIONE) consistent :

A l'ouest le Chemin départemental CD14

Au nord, la ligne de crête descendant vers l'ouest de la Punta Alta (1 055 m) puis le ruisseau de Furcione ;

A l'est la ligne de crête principale Punta di Mangaio- Punta Alta (1 055 m)- Punta Cignu

(1 003 m)- Punta Caracutu (1 036 m) avec une excroissance vers l'est représentant la limite de la zone bénéficiant de l'arrêté de biotope sur la commune de SANT'ANDRIA DI BOZIU ;

Au sud, la limite des communes de FOCICCHIA et d'ALTIANI, à savoir la ligne de crête de la Punta Cerviu (1 189 m) et descendant à l'ouest vers la Bocca di Prunu et le village d'ALTIANI.

L'exposition générale du site est l'ouest avec des variations nord-ouest et sud-ouest au niveau des 4 vallons. L'altitude varie entre 600m au point le plus bas du CD14 et 1189 m à la Punta Cerviu.

1.1.2. Géologie

La configuration du site consiste en affleurements de calcaire du jurassique supérieur avec intrusion de pillows-lavas, péridotites et serpentinites provenant de la métamorphisation des roches consécutive à la surrection tertiaire ainsi que des flysh cénomaniens (nappe des schistes lustrés).

1.1.3. Végétation

On note la présence de deux formations végétales principales issues de l'anthropisation puis de la désanthropisation du site à savoir une châtaigneraie provenant d'anciens vergers et une yeuseraie recolonisant le site après l'abandon des cultures depuis une cinquantaine d'années. Des restes de pratiques pastorales plus récentes sont attestées par les écobuages pratiqués, notamment en ligne de crête.

1.1.4. Infrastructures

Le site est traversé par une piste forestière de 4,87 km qui part du village pour atteindre la Bocca di Prunu et aboutit sur la commune voisine de Piedicorte di Gaggio sous la Punta Gaggiu.

1.1.5. Foncier

La partie sud et haute du site est constituée d'une forêt communale de chênes verts d'une surface de 47,72 hectares relevant du régime forestier. Le reste des terrains, soit 161,38 hectares, sont privés.

1.1.6. Protections réglementaires et inventaires

Le site a été recensé comme d'intérêt communautaire essentiellement en raison de la présence d'une espèce inscrite à l'annexe II de la directive Habitats et à l'annexe I de la Convention de Berne, à savoir *Astragalus centralpinus* découverte par R Deschâtres en 1988 à une altitude et un étage de végétation (supra-méditerranéen) qui en ont fait une curiosité botanique.

L'intérêt floristique de la station de cette plante a été reconnu par un arrêté de biotope du Préfet de Haute-Corse daté du 30 juin 1998.

La châtaigneraie est classée en zone naturel d'intérêt floristique et faunistique de type 2 « Châtaigneraies et bois des versants sud et ouest du massif du San Pedrone.

1.2 Inventaire et description biologiques- Description des habitats

Le site comporte plusieurs habitats au sens de l'annexe I de la directive du même nom. Leur localisation est figurée sur une carte fournie en annexe A-1.

1.2.1. *La forêt de châtaigniers (9260) représente 62,05 hectares*

Bien que relevé dans certaines études palynologiques (Lac de Creno), le Châtaignier n'a pris de l'importance en termes de formation végétale qu'à partir du XVI^e siècle sous l'impulsion d'une politique agricole et alimentaire mise en place dans l'île sous la République de Gênes. Cette formation végétale a donc un caractère anthropique avéré.

La désertification rurale due notamment aux conditions difficiles du maintien d'une population dans l'intérieur de l'île a entraîné l'abandon des pratiques culturelles autour des villages et notamment des vergers de châtaigniers. Une dynamique de végétation forte à cette étage de végétation (500-900m) de la part d'autres espèces, notamment la Bruyère arborescente, l'Arbousier, le Chêne vert, l'Aulne cordé à moyenne altitude, le Pin maritime en versant sud et incendié, le Pin laricio à plus haute altitude a conduit à l'envahissement progressif de la châtaigneraie et son corollaire à savoir son affaiblissement généralisé.

Cela se traduit pour les châtaigniers âgés par des symptômes d'affaiblissement (descentes de cimes) en raison d'une concurrence pour l'eau, par l'apparition de maladies cryptogamiques de faiblesse (Chancre *Cryphonectria parasitica* ou Encre *Phytophthora cinnamona*), voire la mort de certains individus les plus faibles ou ceux qui ont été plantés dans des conditions stationnelles limites et qui auraient dû bénéficier de soins cultureux.

A FOCICCHIA, du fait d'un abandon précoce, la châtaigneraie est dans un état avancé de dégradation.

Une description détaillée de cet habitat figure en annexe A-2.

1.2.2. *La forêt de chênes verts à houx (9340) représente 79,94 hectares*

A contrario, le Chêne vert limité autrefois par les coupes affouagères ou l'écobuage pratiqué par les éleveurs ou encore le défrichement destiné aux cultures bénéficie aujourd'hui de l'abandon de ces pratiques et s'étend. En versant sec il peut être mélangé avec le Pin laricio, et en versant plus humide avec l'Aulne cordé.

Certains chênes sont toutefois très âgés, ils ont été épargnés selon une logique de nourrissage des animaux, en particulier les porcs dans des zones où la plantation de châtaigniers était impossible. Ils constituent un biotope intéressant pour les oiseaux et les chauve souris.

Une description détaillée de cet habitat figure en annexe A-3.

1.2.3. *L'aulnaie à Aulne glutineux et à Aulne à feuilles cordées de Corse (92A0) représente 0,20 ha*

Il s'agit d'une formation de type ripisylve présente le long des cours d'eau à caractère torrentiel. La végétation arborée peut s'étendre vers d'autres formations (châtaigneraie).

Une description détaillée de cet habitat figure en annexe A-4.

1.3 Inventaire et description biologiques - Description des espèces

1.3.1. Les espèces végétales

Selon Jacques Gamisans on peut noter sur le site la présence des espèces suivantes :
Orchis coriophora sussp fragans ; Polygala monspeliaca; Globularia alypum;
Peucedanum paniculatum; Leuzea conifera; Ononis pusilla; Helianthemum aegyptiacum

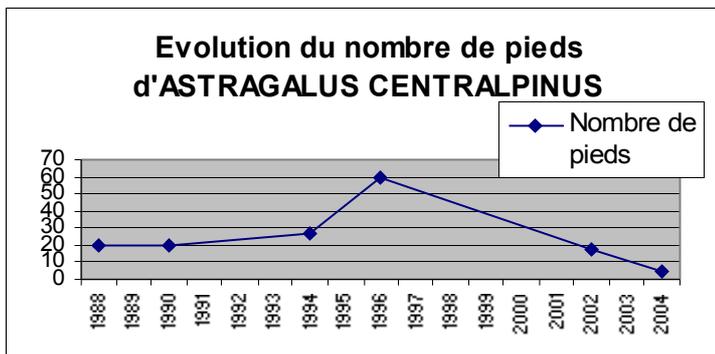
C'est cependant *Astragalus alopecurus* qui retient plus particulièrement l'attention. Il s'agit, en effet d'une espèce retenue à l'annexe II de la Directive Habitats.

Son nom courant est astragale centralpine ou Astragale –queue de renard des Alpes. Elle fait partie de la famille des Fabacées. On la rencontre sur la chaîne alpine entre 950 m et 1900 m d'altitude sur les versants sud. Une description détaillée en est fournie en annexe A-5.



Astragale centralpine photo CARRY 06/2001

Cette espèce fait l'objet d'une protection réglementaire par un arrêté de biotope pour une zone à cheval sur les communes de SANT'ANDRIA di BOZIU (5,7ha) et de FOCICCHIA (2,9 ha) représentant une surface totale de 8,6 ha



Source AGENC & Conservatoire botanique national de Porquerolles

Elle a fait l'objet d'un suivi par la méthode du Quadrat depuis 1996 d'abord par I GUYOT et C PIAZZA (AGENC) puis par CARRY . Selon cette méthode un comptage a été effectué par la DIREN et le CRPF en 2002. Enfin, le suivi du biotope est aujourd'hui assuré par l'antenne corse du Conservatoire botanique national de Porquerolles.

Des observations effectuées, il ressort que cette plante se raréfie puisque de 60 plants répertoriés en 1996 elle est passée à 17 plants en 2002 puis à 5 en 2004. Les raisons sont à rechercher vers un élevage , notamment bovin, divagant et des feux réguliers (le biotope a été parcouru par un incendie en août 2004).

1.3.2. Les espèces animales

1.3.2.1 Les invertébrés



La présence du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) a été relevée.

Il s'agit d'un Cerambycidae noir brillant d'environ 24 à 53mm de long. Il se trouve sur les troncs des vieux chênes. Son activité est crépusculaire et nocturne. Sa larve se développe surtout dans les chênes. L'insecte apparaît de mai à août. Une description détaillée est fournie en annexe A-6.

1.3.2.2 Les mammifères

On note la présence de deux chiroptères de la famille des Rhinolophidés, caractérisés par une excroissance de peau en fer à cheval autour du nez :

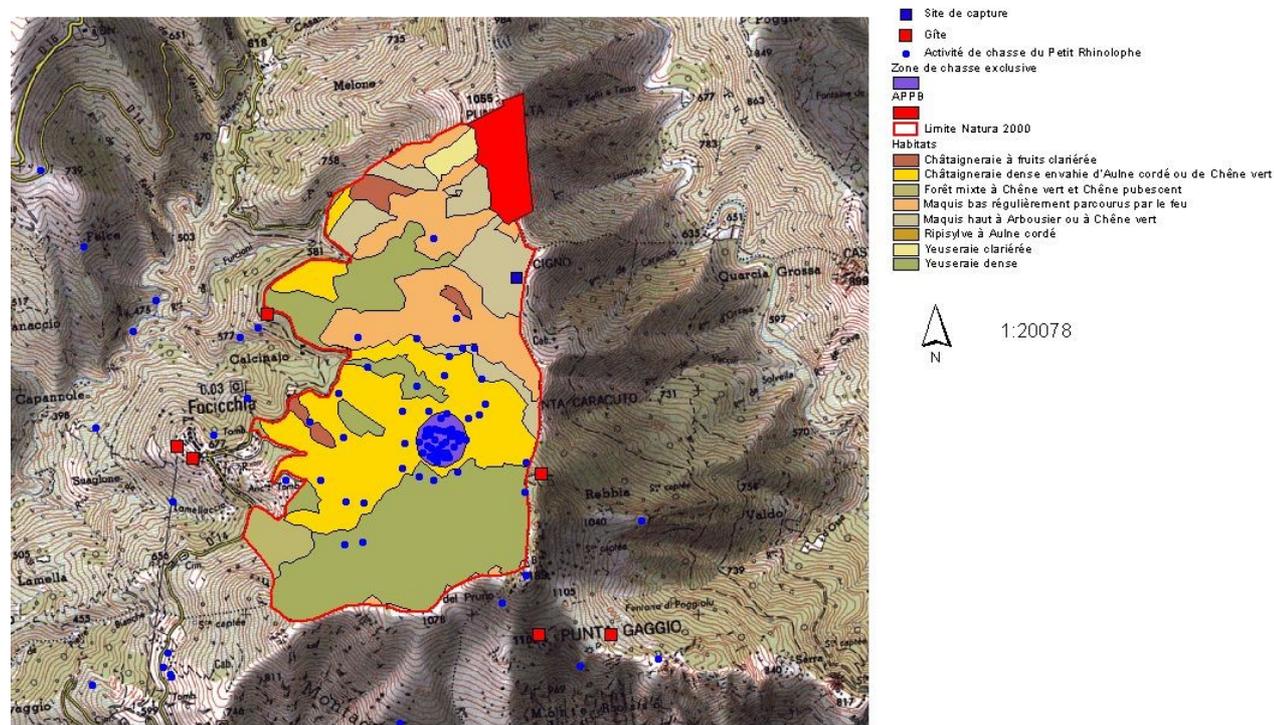
| Espèce | Nom scientifique | Natura 2000 | Statut en Corse | Statut en France |
|------------------|---------------------------------|----------------|-----------------|------------------|
| Petit Rhinolophe | <i>Rhinolophus hipposideros</i> | Annexe I et IV | Courant | Très rare |
| Grand Rhinolophe | <i>Rhinolophus ferrumquinum</i> | Annexe I et IV | Assez courant | Très rare |



Photo « Montagne Corse »

Ces chauve-souris vivent près dans les maisons abandonnées ou les greniers ou dans les troncs d'arbres creux. Une description détaillée est fournie en annexes A-7 et A-8.

Il ressort cependant des résultats d'une campagne de prospection menée en été 2004 par le Groupe Chiroptères corse sur les chiroptères de la vallée du Tavignano, que le site de FOCICCHIA présente un intérêt certain pour l'alimentation du Petit Rhinolophe qui en a fait son terrain de chasse l'été comme l'indique la carte établie par le Groupe Chiroptères Corse ci-après.



Cartographie de la zone de chasse exclusive et des gîtes fréquentés par les chauves-souris sur le site Natura 2000 "Massif du San Petrone" FR 9400573

Groupe Chiroptères Corse - février 2005

2. Inventaire et description des activités humaines

2.1 L'exploitation de la châtaigneraie

L'exploitation de la châtaigneraie est très limitée dans l'espace. Elle se restreint à la récolte de parcelles situées le long de la départementale regroupées dans l'Association Syndicale Libre de FOCICCHIA ce qui représente une surface de 7,8 ha environ dont seuls les 2/3 sont situés sur le site natura 2000. Il n'y a pas d'agriculteur castanéiculteur sur la commune et ce sont les propriétaires eux-mêmes (quatre ou cinq personnes) qui récoltent et vendent les châtaignes à des exploitants agricoles des communes voisines. A travers l'ASL, ces propriétaires avaient cherché à monter un projet de rénovation de leurs parcelles en passant à bail leurs terrains avec un éleveur. Malheureusement ce dernier leur ayant fait défaut, le projet n'a pas été réalisé.

Sans culture, la châtaigneraie dépérit, envahie par les espèces végétales climaciques (Chêne vert et Aulne cordé surtout).

2.2 L'exploitation de la forêt

La forêt actuelle est constituée essentiellement d'une Châtaigneraie envahie d'Aulne et de Chêne vert sur un foncier privé et d'une forêt communale représentant $\frac{1}{4}$ du site (47 ha 72 a) constituée d'un peuplement de chênes verts. Elle est desservie par une piste à vocation DFCI de 4,87 km de long dont la chaussée mériterait réfection. Cette dernière réservée autrefois aux usages des habitants (bois de feu et panage) n'était pas soumise au régime forestier. Par délibération en date du 19/04/1996 la commune de FOCICCHIA a demandé le rattachement de ces terrains au régime forestier. Il a été accordé par arrêté de M le Sous-Préfet de Corte du 28/04/1997. Cette forêt est donc aujourd'hui censée être gérée par l'Office national des forêts. Elle ne fait pas encore l'objet d'un document d'aménagement.

La forêt privée et la forêt communale ne sont pas exploitées non plus ce qui peut nuire à la régénération des peuplements forestiers.

Cependant, un exploitant forestier vient de s'installer au village de FOCICCHIA. Compte tenu des coupes pratiquées dans les vallées voisines (à blanc sur des surfaces importantes), il serait opportun de se prémunir contre ces pratiques sur le site natura 2000.

Enfin, le risque d'incendies existe sur la commune: on a noté 164 hectares brûlés pour 43 feux de 1975 à 2004 (source : données Prométhée).

2.3 L'activité d'élevage

La commune de FOCICCHIA ne dispose plus d'éleveur. Pourtant des animaux parcourent son territoire et en particulier le site natura 2000 et le biotope à Astragale. Ces animaux proviennent d'un élevage extensif bovin, caprin, voire porcine pratiqué par les éleveurs des communes voisines d'ERBAJOLO, ALTIANI, SANT'ANDREA DI BOZIO et PIEDICORTE DI GAGGIO.

2.4 La chasse

La chasse est pratiquée en automne et en hiver par les membres de la société de chasse locale (sangliers, pigeons) sans dommage particulier pour la faune mais entraînant une dégradation de la seule voie forestière existante (4x4). Les chasseurs entretiennent les voies de battue au sanglier.

2.5 Le tourisme

Le tourisme estival crée un afflux de population entraînant consommation d'eau accrue, problèmes d'assainissement et augmentation des déchets ménagers sans que cela revête un caractère de gravité particulier pour la commune. Sa population hivernale est de l'ordre de 30 habitants, sa population estivale double.

3.Hiérarchisation des enjeux et propositions de gestion

3.1 Hiérarchisation des enjeux en fonction de la valeur patrimoniale

La valeur patrimoniale est déterminée par la présence d'espèces protégées, rares ou menacées et d'habitats inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats » traduite en droit français dans l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à « la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier de la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 .

3.1.1 Espèces

L'Astragale centralpine est reconnue comme espèce prioritaire à la directive habitats. L'état de sa population est tel que sa préservation est un **enjeu majeur** pour le site de FOCICCHIA.

Le Petit Rhinolophe, bien que fréquent en Corse, semble ici avoir trouvé un habitat favorable, espèce prioritaire à la directive habitats, il peut être envisagé d'améliorer ses habitats.

3.1.2 Habitats

Les habitats forestiers reconnus châtaigneraie, yeuseraie, aulnaie ne sont pas prioritaires, néanmoins il importe de les préserver contre les incendies, contre les coupes abusives voire d'en améliorer la structure pour en accroître la biodiversité.

3.2 Hiérarchisation des enjeux en fonction de l'analyse écologique et des activités humaines

L'analyse écologique des espèces et des milieux ainsi que l'impact des activités humaines permettent de dégager les enjeux prioritaires suivants, cohérents avec l'analyse précédente :

La préservation, la gestion et l'amélioration de la yeuseraie qui représente environ 40 % de la superficie du site, avec un accent particulier pour la forêt communale dont les peuplements vieillissent.

Le maintien voire l'extension de la châtaigneraie exploitée sur les terrains privés.

La préservation de l'Astragale centralpine et de son biotope.

L'amélioration des conditions de vie des populations de Rhinolophe et leur suivi.

3.3 Propositions de gestion et fiches actions

Il ressort des éléments qui précèdent et des travaux des groupes de travail Astragale et Forêt (cf en particulier le procès-verbal de réunion du 4/02/05 en annexe A-9), que les actions doivent porter sur les points suivants :

3.3.1. La gestion de la forêt communale de chênes verts(fiche action n°1)

Cette forêt relève du régime forestier et doit faire l'objet d'un document d'aménagement conformément à l'article L 143-1 du Code forestier. Cet aménagement doit prévoir des dispositions de gestion en matière de maintien ou de création de biodiversité conformes au manuel d'aménagement de l'Office national des forêts, en particulier le maintien d'îlots de sénescence ou de vieillissement sous formes de bouquets de 5 à 10 arbres par hectare, en vue de favoriser « les nombreuses espèces d'insectes saproxylophages, leur cortège de parasites et de prédateurs, les chauve-souris, les oiseaux cavernicoles et les petits mammifères terrestres,... »

3.3.2. La protection du massif boisé contre les incendies(fiches actions n°s 2 et 3)

Tant la châtaigneraie (9260) que la yeuseraie (9340) doivent être protégés contre les incendies de forêt, pour cela deux mesures doivent être envisagées :

Remettre en état et aux normes de sécurité pour le personnel de lutte la piste existante qui conduit notamment en altitude à un réservoir de Défense de la forêt contre l'incendie d'une capacité de 20 m³, auto-alimenté.

Créer une réserve d'eau proche du village et de l'accès à la forêt pour améliorer l'intervention des moyens terrestres de pompiers dans le bas du massif.

3.3.3. La gestion de la forêt privée(fiche action n° 4)

Cette forêt, issue d'une châtaigneraie fortement envahie par l'Aulne et le Chêne vert voit sa biodiversité diminuer, il y a donc lieu :

Dans la châtaigneraie de favoriser les coupes de Chêne vert qui permettent de dégager les châtaigniers pour leur survie.

Dans la yeuseraie de favoriser les éclaircies qui permettent pas à pas de transformer un taillis dense pauvre en biodiversité en fûtaie sur souche plus riche mais peu inflammable (cas de coupe commercialisable). Pour ce faire il est nécessaire de mettre en place une desserte sommaire à partir de la piste existante respectueuse du paysage et que propriétaires et exploitants adoptent un cahier des charges de coupes conforme à une gestion durable. Un regroupement des propriétaires est peut être nécessaire, il aura lieu soit sous forme d'une association syndicale de

gestion forestière, soit sous forme de mandats à un propriétaire responsable (gestion coordonnée). En fonction de l'ampleur de la demande, un document de gestion peut être établi sur les propriétés concernées.

3.3.4. La rénovation de la châtaigneraie (fiche action n°5)

Lorsqu'elle est récoltée ou bien en fonction de son intérêt paysager, la châtaigneraie peut faire l'objet d'une rénovation destinée à nettoyer le sous-bois, élaguer les arbres pour améliorer leur état sanitaire (élimination de branches mortes, cassées ou blessées). L'obstacle à ces travaux a été l'obligation faite aux propriétaires de signer un bail avec un agriculteur récoltant. L'ASL A Campanese a ainsi échoué dans ses démarches en raison du peu de sérieux de l'agriculteur bénéficiaire des locations, d'où les réticences actuelles des propriétaires. L'ODARC, bailleur de fonds en la matière, a cependant accepté, dans le périmètre du site natura 2000, de revoir cette position, tout en maintenant l'obligation pour les propriétaires d'avoir à entretenir leur terrain après travaux (cf courrier en annexe).

3.3.5. Connaître et faire connaître le site (fiche action n°6)

Le site se doit, tout en évitant la sur fréquentation, d'être connu. Pour ce faire, les participants au groupe de travail ont souhaité profiter de la présence active de la société de chasse pour rouvrir un sentier cadastré qui, partant du village, traverse la forêt et aboutit au biotope à Astragale. Agrémenté de panneaux d'information visant à faire connaître la flore du site et la démarche Natura 2000, il portera l'appellation de sentier botanique.

3.3.6. Protéger et maintenir l'Astragale centralpine (fiches actions n°s 7, 8 et 9)

La population d'Astragale centralpine a connu une forte baisse de présence ces dernières années. La visite sur le site en date du 13 avril 2005 n'a pas levé les inquiétudes puisque seuls 5 plants ont été observés. Le feu de 2004 et la présence importante de bétail notamment caprin sont sans doute à l'origine de cette disparition progressive. Il est urgent de :

Protéger contre l'incendie les pieds existant et favoriser leur extension par un débroussaillage le long de la ligne de crête où ils se situent.

Mettre en défens le site contre le bétail en le clôturant.

Régénérer artificiellement l'espèce à partir des graines récoltées sur le site et conservées par le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

3.3.7. Etudier les habitats de chasse du Petit Rhinolophe (fiche action n°10)

Le Groupe chiroptères corses a par ses études démontré la présence en été du Petit Rhinolophe sur le site. Cependant, ce dernier privilégie les peuplements forestiers irréguliers comme terrains de chasse. Le suivi de la population en fin de réalisation du documents d'objectifs permettra de savoir si les actions sur la forêt auront contribué à améliorer la population et si elles peuvent être poursuivies dans cet objectif.

Voici le détail des fiches actions :

FICHE ACTION N°1

| | |
|---|--|
| Intitulé | Aménagement de la forêt communale de FOCCICCHIA |
| Objectif (espèce, habitat cible état de conservation) | Gestion, amélioration et protection de la forêt de chênes verts (9340, 92A0) |
| Résultats attendus | Rationalisation de la gestion forestière intégrant notamment un aspect sylvicole, la biodiversité, la protection de la forêt et les activités humaines (chasse, accueil,...) |
| Périmètre d'application | Forêt communale (47 ha 72 a 10 ca) |
| Modalités de l'opération | |
| Engagements non rémunérés (bonnes pratiques) | Document de gestion relevant de l'Office national des forêts L'arrêté préfectoral de rattachement au régime forestier date du 28/04/1997 Le document d'aménagement sur la FC de FOCICCHIA sera rédigé par l'ONF à partir de 2005, qui devra décider des objectifs de gestion en collaboration avec la commune et en tenant compte de Natura 2000. Pour mémoire cette forêt représente environ ¼ du site. |
| Engagements rémunérés | Néant |
| Coût de la mesure | Néant |
| Montant de l'aide | Néant |
| Durée et modalités de versement de l'aide | Echéancier approbation du document d'aménagement par la commune prévue en 2008 |
| Points de contrôle sur place | |
| Indicateurs de suivi | Approbation du document par la commune |
| Indicateurs d'évaluation | Etat d'avancement des travaux prévus à l'aménagement, réalisation de l'état d'assiette des coupes, état de conservation des habitats |
| Maître d'ouvrage | Commune de FOCICCHIA |
| Maître d'œuvre | Office national des forêts |
| Types de financement | Néant |

FICHE ACTION N°2

| | |
|---|---|
| Intitulé | Restauration de la piste en forêt |
| Objectif (espèce, habitat cible état de conservation) | Gestion, amélioration et protection de la forêt (9360, 9340, 92A0) contre les incendies par un accès limité mise en sécurité aux peuplements. |
| Résultats attendus | Utilisation améliorée réservée aux ayants droits et aux services de lutte |
| Périmètre d'application | Forêt desservie |
| Modalités de l'opération | |
| Engagements non rémunérés (bonnes pratiques) | Entretien avant les pluies de printemps et d'automne des fossés et des ouvrages d'art. Entretien du débroussaillage avant le 30/06. |
| Engagements rémunérés | Restructuration de la plate forme, fourniture et pose d'aqueduc buse en béton armé, barrière et signalisation, démaquisage de sécurité à 20 m de part et d'autre de la voie, création d'aires de stationnement. |
| Coût de la mesure | Evaluation ONF actualisée: 70 à 75000 € HT Cf détails annexe A-10 |
| Montant de l'aide | 80% du montant HT de l'investissement sur présentation de pièces de dépenses acquittées. |
| Durée et modalités de versement de l'aide | cf règles de financement CPER DOCUP |
| Points de contrôle sur place | Piste |
| Indicateurs de suivi | Linéaire entretenu |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de mises à feu et superficie incendiée annuelles . |
| Maître d'ouvrage | Commune de FOCICCHIA |
| Maître d'œuvre | Office national des forêts |
| Types de financement | CPER DOCUP Volet DFCI |

FICHE ACTION N°3

| | |
|---|---|
| Intitulé | Installation d'une citerne DFCI |
| Objectif (espèce, habitat cible état de conservation) | Gestion, amélioration et protection de la forêt (9360, 9340, 92A0) contre les incendies par la création d'une réserve d'eau supplémentaire |
| Résultats attendus | Diminution des effets de mises à feu |
| Périmètre d'application | Peuplements forestiers du site |
| Modalités de l'opération | |
| Engagements non rémunérés (bonnes pratiques) | Vérification annuelle d'étanchéité et de remplissage avant le 30/06. |
| Engagements rémunérés | Fourniture et pose d'une citerne DFCI de 30 m3 cuve inox. Terrassement en toute nature pour accès plateforme et aire de manœuvre Plate forme bétonnée, fourniture et pose de canalisations d'alimentation |
| | Prix plafond: 13 500 € HT hors maîtrise d'œuvre |
| Coût de la mesure | cf détails en annexe A-11 |
| Montant de l'aide | 80% du montant HT de l'investissement sur présentation de pièces de dépenses acquittées. |
| Durée et modalités de versement de l'aide | cf règles de financement CPER DOCUP |
| Points de contrôle sur place | Réservoir |
| Indicateurs de suivi | Contrôle de fonctionnement annuel |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de mises à feu et superficie incendiée annuelles . |
| Maître d'ouvrage | Commune de FOCICCHIA |
| Maître d'œuvre | Office national des forêts |
| Types de financement | CPER DOCUP Volet DFCI |

FICHE ACTION N°4

| | |
|---|---|
| Intitulé | Gérer la forêt de chêne vert par une exploitation raisonnée |
| Objectif (espèce, habitat cible état de conservation) | Améliorer les habitats châtaigneraie (9260) et yeuseraie(9340) par une exploitation raisonnée du Chêne vert |
| Résultats attendus | Amélioration de l'état sanitaire de la châtaigneraie Amélioration de la biodiversité en yeuseraie |
| Périmètre d'application | Forêt privée du massif (châtaigneraie envahie de chêne vert et d'aulne) |
| Modalités de l'opération | |
| Engagements non rémunérés (bonnes pratiques) | Coupes faibles en volume (cf cahier des charges) enlèvement des rémanents 10 m de part et d'autres des voies d'exploitation Tronçonnage et éparpillement des rémanents sur coupe Adhésion des propriétaires à un document de gestion |
| Engagements rémunérés | Desserte de la forêt par des pistes sommaires en courbes de niveau et de faible largeur peu préjudiciables au paysage |
| Coût de la mesure | 1 850 m de piste de 3,00 m de large à 21 € HT/ml soit 38 850 € HT cf détails en annexe A-12 |
| Montant de l'aide | 80% du montant HT de l'investissement sur présentation de pièces de dépenses acquittées. |
| Durée et modalités de versement de l'aide | cf règles de financement CPER DOCUP |
| Points de contrôle sur place | Piste |
| Indicateurs de suivi | Linéaire entretenu |
| Indicateurs d'évaluation | Surface coupée |
| Maître d'ouvrage | Propriétaires forestiers ou leurs associations (ASGF) |
| Maître d'œuvre | Centre régional de la propriété forestière |
| Types de financement | CPER DOCUP volet INFRASTRUCTURES FORESTIERES |

FICHE ACTION N°5

| | |
|---|--|
| Intitulé | Rénovation de la châtaigneraie |
| Objectif (espèce, habitat cible état de conservation) | Maintien et protection sanitaire de la châtaigneraie (9260) |
| Résultats attendus | Conservation de l'habitat |
| Périmètre d'application | Châtaigneraie proche du CD (interventions sans desserte) |
| Modalités de l'opération | |
| Engagements non rémunérés (bonnes pratiques) | Entretien annuel avant le 30/06 en vue de diminuer la combustibilité de l'habitat |
| Engagements rémunérés | Travaux de rénovation: démaquisage, élagage, brûlage des rémanents hors clôture et desserte |
| Coût de la mesure | Prix indicatif: 8 000 à 10 000 € TTC cf détails en annexe A -13 |
| Montant de l'aide | 80% du montant TTC de l'investissement sur présentation de pièces de dépenses acquittées. |
| Durée et modalités de versement de l'aide | cf règles de financement CPER DOCUP |
| Points de contrôle sur place | Parcelles travaillées |
| Indicateurs de suivi | Nettoisement annuel |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre d'hectares remis en état et état sanitaire des châtaigniers. |
| Maître d'ouvrage | Propriétaires privés ou leurs groupements, agriculteurs ou leur groupements |
| Maître d'œuvre | Centre régional de la propriété forestière, Chambre d'agriculture, ODARC |
| Types de financement | CPER DOCUP Volet Formations boisées traditionnelles ou volet productions agricoles et diversification |

FICHE ACTION N°6

| | |
|---|--|
| Intitulé | Ouverture d'un sentier botanique |
| Objectif (espèce, habitat cible état de conservation) | Accéder au biotope à Astragale, pénétrer en forêt et informer sur le site Natura 2000 |
| Résultats attendus | Information, vulgarisation autour du site, de la forêt et de l'Astragale |
| Périmètre d'application | Site Natura 2000 |
| Modalités de l'opération | |
| Engagements non rémunérés (bonnes pratiques) | Entretien annuel du sentier |
| Engagements rémunérés | Ouverture de sentier et pose de panneaux d'information |
| Coût de la mesure | 6 450 € HT cf devis et cahier des clauses techniques en annexe A-14 |
| Montant de l'aide | 100% du montant HT de l'investissement sur présentation de pièces de dépenses acquittées. |
| Durée et modalités de versement de l'aide | |
| Points de contrôle sur place | Sentier |
| Indicateurs de suivi | Etat du sentier |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de visiteurs annuel |
| Maître d'ouvrage | Société de chasse (sentier) et Commune de FOCICCHIA (panneaux) |
| Maître d'œuvre | Office national des forêts |
| Types de financement | FGMN |

FICHE ACTION N°7

| | |
|---|---|
| Intitulé | Empêcher la fermeture du biotope à Astragale |
| Objectif (espèce, habitat cible état de conservation) | Limiter la dynamique du maquis pour empêcher la disparition de l'espèce protégée Augmenter la diversité des espèces végétales protégées |
| Résultats attendus | Maintien de l'Astragale |
| Périmètre d'application | Ligne de crête entre FOCICCHIA et SANT'ANDRIA DI BOZIO sur 20 m de part et d'autre et dans le périmètre de l'arrêté de biotope |
| Modalités de l'opération | |
| Engagements non rémunérés (bonnes pratiques) | Tenue d'un cahier d'intervention consignait la surface traitée et les dates d'intervention sur la durée du contrat |
| Engagements rémunérés | Installation du chantier à partir du plan fourni par l'opérateur Débroussaillage de la végétation et coupe des regains |
| Coût de la mesure | 4 740 € HT par an soit 23 700 € HT au total (5ans) cf devis débroussaillage et cahier des charges en annexe A-15 |
| Montant de l'aide | 100% du montant HT de l'investissement sur présentation de pièces de dépenses acquittées. |
| Durée et modalités de versement de l'aide | 5ans cf modalités de versement des contrats Natura 2000 |
| Points de contrôle sur place | |
| Indicateurs de suivi | Etat du biotope au 30/06 de chaque année |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de pieds d'Astragale |
| Maître d'ouvrage | Commune de FOCICCHIA |
| Maître d'œuvre | Office national des forêts |
| Types de financement | Contrat natura 2000 référence typologie des mesures: FH 005 |

FICHE ACTION N°8

| | |
|---|---|
| Intitulé | Mise en défens du biotope à Astragale |
| Objectif (espèce, habitat cible état de conservation) | Empêcher la disparition de l'espèce protégée |
| Résultats attendus | Maintien de l'Astragale |
| Périmètre d'application | Biotope à Astragale : parcelles Focicchia A62, 74, 75, 76 San'tAndreaDiBoziu C237, 236, 229, 235, 234, 233 sous réserve de non déclaration à la PAC |
| Modalités de l'opération | |
| Engagements non rémunérés (bonnes pratiques) | Entretien des équipements sur toute la durée du contrat N2000 |
| Engagements rémunérés | Cloture, portail et franchissements en 2005 |
| Coût de la mesure | 19 032 € HT cf détails en annexe A-16 |
| Montant de l'aide | 100% du montant HT de l'investissement sur présentation de pièces de dépenses acquittées |
| Durée et modalités de versement de l'aide | 5ans cf modalités de versement des contrats Natura 2000 |
| Points de contrôle sur place | |
| Indicateurs de suivi | Etat du biotope à Astragale au 30/06 de chaque année |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de pieds d'Astragale |
| Maître d'ouvrage | Commune de FOCICCHIA après autorisation des propriétaires |
| Maître d'œuvre | Commune de FOCICCHIA |
| Types de financement | par FGMN |

FICHE ACTION N°9

| | |
|---|---|
| Intitulé | Régénération assistée de l'Astragale |
| Objectif (espèce, habitat cible état de conservation) | Empêcher la disparition de l'espèce protégée |
| Résultats attendus | Extension et amélioration génétique de l'Astragale |
| Périmètre d'application | Biotope à Astragale : parcelles Focicchia A62, 74, 75, 76 San'tAndreaDiBoziu C237, 236, 229, 235, 234, 233 sous réserve de non déclaration à la PAC |
| Modalités de l'opération | |
| Engagements non rémunérés (bonnes pratiques) | |
| Engagements rémunérés | Travaux de régénération par semis ou plants (à déterminer) |
| Coût de la mesure | La technique utilisée et le coût sont soumis à expertise du CNBMP |
| Montant de l'aide | 100% du montant HT de l'investissement sur présentation de pièces de dépenses acquittées |
| Durée et modalités de versement de l'aide | 5 ans cf modalités de versement par le FGMN |
| Points de contrôle sur place | |
| Indicateurs de suivi | Etat du biotope à Astragale au 30/06 de chaque année |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de pieds d'Astragale |
| Maître d'ouvrage | Commune de FOCICCHIA après autorisation des propriétaires |
| Maître d'œuvre | Commune de FOCICCHIA |
| Types de financement | par FGMN |

FICHE ACTION N°10

| | |
|---|---|
| Intitulé | Etude des habitats de chasse du Petit Rhinolophe |
| Objectif (espèce, habitat cible état de conservation) | Suivi de la population de Petit Rhinolophe |
| Résultats attendus | Evaluation de l'impact des aménagements forestiers sur la population de Petit Rhinolophe |
| Périmètre d'application | Site Natura 2000 |
| Modalités de l'opération | |
| Engagements non rémunérés (bonnes pratiques) | |
| Engagements rémunérés | Mesures de suivi et rapport |
| Coût de la mesure | 10 350 € TTC cf devis en annexe A-17 |
| Montant de l'aide | 100% du montant HT de l'investissement sur présentation de pièces de dépenses acquittées. |
| Durée et modalités de versement de l'aide | 1 an Modalités cf crédits FGMN |
| Points de contrôle sur place | FOCICCHIA Village |
| Indicateurs de suivi | Rapport d'étude |
| Indicateurs d'évaluation | Evolution de la population |
| Maître d'ouvrage | Groupe Chiroptères Corse |
| Maître d'œuvre | Groupe Chiroptères Corse |
| Types de financement | FGMN |

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARTHUR L., LEMAIRE M., 1999 – Les Chauves-souris maîtresses de la nuit, Delachaux et Niestlé, Lausanne: 268 p.
- BOURGEOIS C., 1992 - Le Châtaignier, un arbre, un bois. – Institut du Développement forestier : 367 p.
- CENTRE TECHNIQUE INTERPROFESSIONNEL DES FRUITS ET LEGUMES, Ouvrage collectif, 1995. – Châtaignes et marrons – Editions CTIFL 239 p.
- CENTRE REGIONAL DE LA DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE DE CORSE Ouvrage collectif, 1993 – Montagne corse, découverte du milieu naturel – Editions CRDP de Corse 150 p.
- CHASTEL Daniel, 1996 – La prise en compte du paysage dans l'aménagement des chênaies.- Forêt méditerranéenne, tome XVII n°3, juillet 1996, 8 p.
- COMMISSION EUROPEENNE, 1999-Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne – version EUR 15/2 : 32 p.
- DANTON P. & BAFFRAY H.,1995 – Inventaire des plantes protégées en France. – Nathan – AFCEV : 24 p.
- DELAUGERE M., CHEYLAN M., 1992 – Batraciens et reptiles de Corse, Parc naturel régional de Corse – EPHE : 128 p.
- DUBOURDIEU Jean, Manuel d'aménagement forestier, Office national des forêts, Lavoisier, Tec et doc, août 1997.
- DUCREY Michel, 1996 – Recherches et expérimentations sur la conduite sylvicole des peuplements de Chêne vert – Forêt méditerranéenne, tome XVII n°3, juillet 1996, 18 p.
- ENGREF, 1997 – CORINE biotopes : types d'habitats français. Nancy : 217 p.
- GAMISANS J., 1999 – La végétation de la Corse. – EDISUD, Aix-en-Provence : 391 p.
- GAMISANS J. & JEANMONOD D., 1993 – Catalogue des plantes vasculaires de la Corse – Complément au Prodrome de la flore corse, Annexe 3. – Ed. Conserv. Jard. Bot, Genève : 258 p.
- GAUTHIER A. et al., 1995 – La Corse, Delachaux et Niestlé, Paris : 320 p
- GROUPE CHIROPTERES CORSE septembre 2004-Expérimentation d'un protocole de cartographie des habitats de chasse fréquentés par les Chauve souris de la Directive Habitats par suivi télémétrique : application au Petit Rhinolophe- 60 p
- MAURIN et al., 1995 - Inventaire de la faune menacée en France, MNHN : 176 p
- Office du développement agricole et rural de Corse, 2004 – Guide pratique pour l'exploitation des forêts de Chêne vert en Corse.39p
- OLIVIER L., GALLAND JP., MAURIN., ROUX JP., 1995 – Livre rouge de la flore menacée de France, Tome 1 : espèces prioritaires – MNHN – Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles – Ministère de l'Environnement : 486 p. + annexes bibliographiques.

PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE Ouvrage collectif , 1987 – Les Mammifères en Corse, espèces éteintes et actuelles – Atelier de recherche des Parcs pour l’expression graphique et l’édition : 164 p.

PETERSON R., MOUNTFORT P., HOLLOW P. / GEROUDET P., 1981 – Guide des oiseaux d’Europe. – Delachaux & Niestlé 451 p.

RAMEAU JC., MANSION D., DUME G., 1993 – Flore forestière française – Guide écologique illustré. Tome 2 - Institut pour le Développement forestier : 2421 p.

VALENTIN – SMITH G. et al., 1998 – Guide méthodologique des documents d’objectifs Natura 2000 – Réserves naturelles de France / Atelier techniques des Espaces naturels : 144 p.

ANNEXES



Vue du site depuis le lacet n°1 de la piste forestière

- Annexe A-1 Fiche habitats « Châtaigneraies de la Corse »
- Annexe A-2 Fiche habitats « Yeuseraie corse à *Ilex aquilifolium* »
- Annexe A-3 Fiche habitats « Aulnaies à Aulne glutineux et à Aulne à feuilles cordées de Corse »
- Annexe A-4 Cartographie des habitats du site
- Annexe A-5 Fiche espèce « *Astragale centralpine* »
- Annexe A-6 Fiche espèce « Grand Capricorne »
- Annexe A-7 Fiche espèce « Petit Rhinolophe »
- Annexe A-8 Fiche espèce « Grand Rhinolophe »
- Annexe A-9 Le groupe de pilotage et ses décisions
- Annexe A-10 Devis et cahier des clauses techniques de la fiche action n°2 « Restauration de la piste DFCI »
- Annexe A-11 Devis et cahier des clauses techniques de la fiche action n°3 « Installation d'une citerne DFCI »
- Annexe A-12 Cahier des charges relatif à l'exploitation de la forêt de chênes verts (coupes de Chêne vert et pistes sommaires) fiche action n°4
- Annexe A-13 Devis et cahier des charges de la fiche action n°5 « Rénovation de la Châtaigneraie »
- Annexe A-14 Devis et cahier des charges de la fiche action n°6 « Ouverture d'un sentier botanique »
- Annexe A-15 Devis et cahier des charges de la fiche action n°7 « Empêcher la fermeture du biotope à *Astragale* »
- Annexe A-16 Devis et cahier des charges de la fiche action n°8 « Mise en défens de l'*Astragale* »
- Annexe A-17 Devis de la fiche action n°10 « Etude des habitats de chasse du Petit Rhinolophe »

